



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9222 - STM

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Réglementation à l'occasion de
travaux

Faubourg d'Épinal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande des entreprises MBJ ASSAINISSEMENT, siégeant 19 Rue de Xonvillers à DOMMARTIN LES REMIREMONT (88200) et INERA, siégeant Z.A. du Patis des Saules à VINCEY (88450), qui doivent procéder aux travaux d'hydrocurage et d'inspection sur le réseau d'assainissement, pour le compte de la Ville de REMIREMONT, Faubourg d'Épinal ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - A compter du lundi 19 juillet 2021, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 1 semaine :

- La circulation pourra être ponctuellement alternée et régulée par des feux tricolores ou de façon manuelle, **Faubourg d'Épinal** dans sa partie comprise entre la Rue de Choisy et la ruelle sise 16 Faubourg d'Épinal.
- La chaussée sera rétrécie et la vitesse limitée à 30 km/h, dans la partie concernée par les travaux sur le réseau d'assainissement.
- Le stationnement pourra être ponctuellement interdit dans l'emprise des travaux.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

Article 2. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'entreprise sous le contrôle des services de Police.

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le jeudi 01 juillet 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- C. Dép. 88 - Centre d'exploitation
Remiremont (mail) 1 ex
- Entreprise (mail) + affichage
chantier 1 ex